AGENDA 21 DE LA VILLE DE SERRIS









<u>Agir pour le 21^e siècle</u>: Donner formellement du sens dans nos actions AUJOURD'HUI pour répondre durablement aux défis de DEMAIN, en ayant préalablement identifié ce qu'était HIER.

Ainsi pourrait-on résumer l'Agenda 21, **outil de transcription locale** du programme d'actions mondiales proposées en 1992 au Sommet de Rio dans le but d'atteindre un triple objectif : <u>préserver notre environnement</u> et <u>favoriser la solidarité entre territoires</u> tout <u>en recherchant l'efficacité économique</u>. Reconnu comme un projet territorial de développement durable, il permet de décliner un vaste programme d'actions au service du territoire et de ses habitants sur une période donnée. À ce jour, plus de 600 collectivités françaises se sont engagées dans un agenda 21 local. Depuis, les lois Grenelle 1 et 2 ont réaffirmé l'intérêt et la pertinence d'une démarche volontaire portée par les collectivités. Considéré également comme un **outil de planification**, son efficacité sur le long terme réside dans l'évaluation du programme d'actions. Afin de sécuriser le dispositif, il est donc essentiel d'en mesurer les effets, d'où la notion de "processus d'amélioration continue".

Mais l'élément déterminant fondamental demeure l'implication de tous dans le cadre de consultations, de réunions ou d'ateliers de concertation où nous avons pu partager les enjeux, les orientations et les choix. L'agenda 21 est donc également un formidable **outil au service de la démocratie locale** qui s'exprimera à nouveau au moment de la démarche de suivi et d'évaluation.

Se sentir bien là où l'on vit, passe par l'appropriation de notre lieu de vie et de ses projets. Ce sentiment d'appartenance à un territoire est essentiel à la compréhension des enjeux d'un développement. L'enrichir permet de développer le sens citoyen. Il est de notre responsabilité et de notre devoir de considérer le développement durable comme une approche indissociable de la gestion de l'avenir.

Il faudrait pour cela accepter de faire sauter progressivement de nombreux verrous : culturel, économique, politique...

Cet agenda 21 comporte 4 axes ou défis, 26 objectifs et 89 actions. Son contenu est le fruit d'une réflexion longue et riche de 2 années avec l'ensemble des forces vives du territoire.

Un grand MERCI à tous ceux qui se sont mobilisés à nos côtés pour accompagner cette mutation indispensable pour et dans l'intérêt des générations à venir et pour faire de Serris : une ville verte, solidaire et durable...



Martine OFFROY.



Denis GAYAUDON.

1.21.

1^{re} Maire Adjointe Déléguée au Développement Durable

Maire de Serris

Méthode de lecture de l'Agenda 21 - Sommaire

Chaque "objectif" de ce plan d'actions est constitué de plusieurs rubriques :

- **Descriptif des actions**: présentation synthétique des actions de l'objectif
- **Zoom**: présentation plus détaillée d'une des actions
- Actions déjà engagées : présentation d'actions déjà mises en œuvre avant l'adoption de l'agenda 21
- * : Termes expliqués dans le glossaire





Sommaire

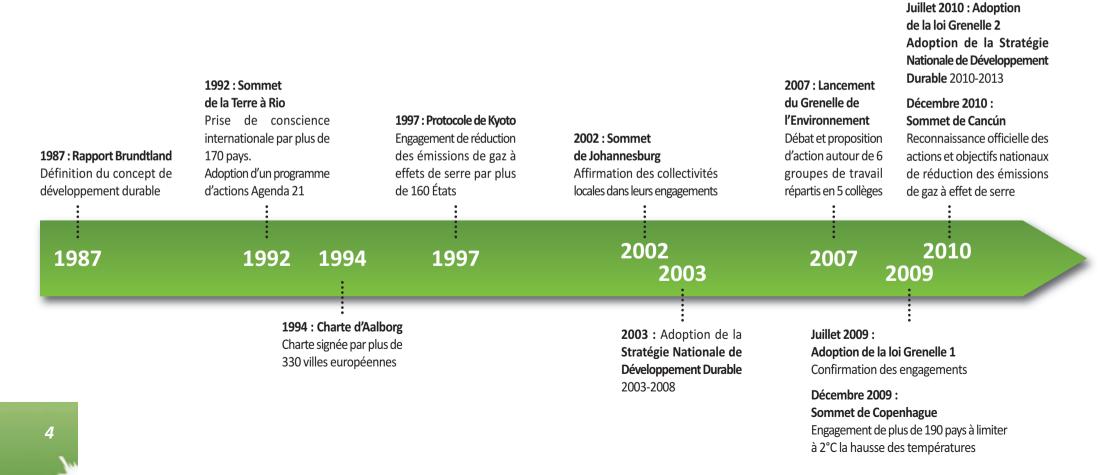
Éditopage 2
Méthode de lecture de l'Agenda 21page 3
Sommairepage 3
Qu'est ce que le Développement Durablepage 5
Étapes d'élaboration de l'Agenda 21 de Serrispage 5
Structure de l'Agenda 21page 6
Axe 1 : Construire une ville durablepage 7
Axe 2 : Favoriser un développement local profitable à touspage 14
Axe 3 : Vivre ensemble dans une ville solidairepage 22
Axe 4 : Être responsable, une préservation par tous du territoirepage 30
Glossairepage 38

Qu'est ce que le Développement Durable ?

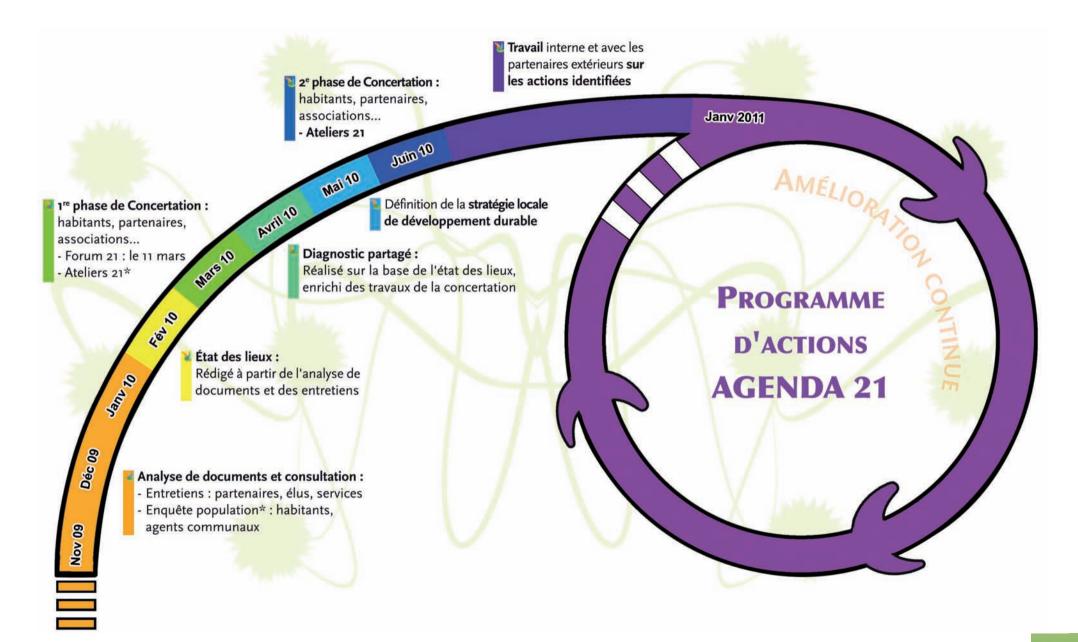
Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. (Définition du rapport Brundtland, 1987)

Pour être durable, le développement doit concilier trois éléments majeurs : l'équité sociale, la préservation de l'environnement et l'efficacité économique.

Chronologie



Étapes d'élaboration de l'Agenda 21 de Serris



Structure de l'Agenda 21

AXE 1 : CONSTRUIRE UNE VILLE DURABLE	Objectif 1-1	Réaliser un écoquartier : projet phare de l'Agenda 21		Page 8
	Objectif 1-2	Promouvoir un urbanisme durable et accueillant	Actions 1 à 5	Page 9
	Objectif 1-3	Intégrer les espaces naturels dans le maillage urbain	Actions 6 à 8	Page 10
	Objectif 1-4	Entretenir la nature en ville	Actions 9 à 11	Page 11
	Objectif 1-5	Valoriser l'usage des espaces agricoles locaux	Actions 12 à 14	Page 12
	Objectif 1-6	Mieux prendre en compte les nuisances sonores et la qualité de l'air	Actions 15 à 17	Page 13
Axe 2 : Favoriser UN DÉVELOPPEMENT LOCAL PROFITABLE À TOUS	Objectif 2-1	Proposer une diversité de logements accessibles à tous	Actions 18 à 21	Page 15
	Objectif 2-2	Planifier et encourager les modes déplacements alternatifs	Actions 22 à 25	Page 16
	Objectif 2-3	Améliorer l'offre cyclable et les cheminements doux	Actions 26 à 28	Page 17
	Objectif 2-4	Valoriser les transports en commun	Actions 29 à 32	Page 18
	Objectif 2-5	Diversifier l'activité économique	Actions 33 à 36	Page 19
	Objectif 2-6	Mobiliser les entreprises sur la prise en compte du développement durable	Actions 37 à 40	Page 20
AXE 3 : VIVRE ENSEMBLE DANS UNE VILLE SOLIDAIRE	Objectif 3-1	Poursuivre une gestion durable des modes de garde	Actions 41 à 43	Page 23
	Objectif 3-2	Sensibiliser les enfants au développement durable	Actions 44 à 46	Page 24
	Objectif 3-3	Favoriser l'information et l'implication des enfants et des jeunes à la vie locale	Actions 47 à 50	Page 25
	Objectif 3-4	Rendre la ville plus accessible aux personnes handicapées	Actions 51 à 53	Page 26
	Objectif 3-5	Intégrer les personnes âgées dans la ville	Actions 54 à 56	Page 27
	Objectif 3-6	Promouvoir le patrimoine, la culture et le sport	Actions 57 à 60	Page 28
	Objectif 3-7	Renforcer la solidarité locale et internationale	Actions 61 à 63	Page 29
Axe 4: Être responsable, UNE PRÉSERVATION PAR TOUS DU TERRITOIRE	Objectif 4-1	Développer des pratiques écoresponsables des services municipaux	Actions 64 à 68	Page 31
	Objectif 4-2	Renforcer la performance énergétique des équipements publics	Actions 69 à 72	Page 32
	Objectif 4-3	Inciter à la performance environnementale des logements	Actions 73 à 75	Page 33
	Objectif 4-4	Maîtriser les consommations d'eau potable et valoriser les eaux pluviales	Actions 76 à 78	Page 34
	Objectif 4-5	Mobiliser tous les acteurs du territoire pour développer une écogestion des déchets	Actions 79 à 81	Page 35
	Objectif 4-6	Développer la démocratie locale par des moyens innovants	Actions 82 à 85	Page 36
	Objectif 4-7	Suivre et évaluer l'Agenda 21	Actions 86 à 89	Page 37

Axe 1 : Construire une ville durable

Serris est une ville en construction : il s'agit moins de corriger d'éventuelles erreurs du passé que de préparer l'avenir de façon optimale. L'un des principaux enjeux de l'Agenda 21 de Serris est donc d'intégrer pleinement le développement durable dans la conception de la ville.

Objectif 1-1 : Réaliser un écoquartier : projet phare de l'Agenda 21

Le futur écoquartier de Serris a vocation par son exemplarité à constituer un lieu d'expérimentation et de validation des meilleures évolutions en faveur du développement durable que la ville souhaite déployer à terme sur l'ensemble de son territoire.

Objectif 1-2 : Promouvoir un urbanisme durable et accueillant

Le territoire communal comprend encore de vastes zones à urbaniser dans les prochaines années, et plusieurs quartiers existants actuellement en développement n'ont pas encore trouvé leur forme définitive. L'enjeu pour la commune est donc d'intégrer d'ores et déjà le développement durable dans tous les nouveaux projets d'aménagement, afin de maintenir la vocation de Serris : être une ville où il fait bon vivre.

Objectif 1-3 : Intégrer les espaces naturels dans le maillage urbain

Une ville durable, c'est aussi une ville laissant une large place aux espaces naturels. Ceux-ci doivent être mis en valeur, intégrés et pensés très en amont des projets d'aménagement.

Objectif 1-4: Entretenir la nature en ville

Il s'agit pour la ville de développer des lieux de convivialités, de promenade et de détente, des parcs et jardins, qu'ils soient municipaux, familiaux ou partagés. Dans le cadre de sa démarche de développement durable, la ville sera attentive à privilégier un mode de gestion de ses espaces verts respectueux de l'environnement.

Objectif 1-5 : Valoriser l'usage des espaces agricoles locaux

Ancienne commune rurale vouée à l'urbanisation, Serris doit chercher à préserver une dimension agricole dans son développement.

Objectif 1-6 : Mieux prendre en compte les nuisances sonores et la qualité de l'air

Du fait des nombreux travaux d'aménagement liés à l'urbanisation du territoire, Serris est soumise à des nuisances qu'il convient de limiter. En particulier, l'impact des nuisances sonores doit être davantage intégré dans les constructions et les aménagements, et l'information sur le bruit et la qualité de l'air peut être encore améliorée.

Objectif 1-1 : Réaliser un écoquartier : projet phare de l'Agenda 21

Dans le cadre de la Phase IV du développement du Val d'Europe, la ville de Serris souhaite l'implantation d'un écoquartier* sur son territoire. Les différents acteurs du territoire (SAN du Val d'Europe, Epafrance, Disney), interviendront dans la configuration du projet. Cet écoquartier est néanmoins le projet phare de l'Agenda 21 de Serris.

Sur le futur écoquartier, la ville de Serris sera particulièrement attentive à :

- la limitation de l'impact environnemental du chantier,
- la performance environnementale des bâtiments : isolation énergétique et acoustique, matériaux sains et durables, qualité de l'air intérieur, architecture bioclimatique,
- la réduction de la consommation d'eau potable : dispositifs d'économie d'eau, récupération des eaux pluviales,
- l'économie d'énergie et le recours aux énergies renouvelables,
- la gestion exemplaire des déchets : dispositifs favorisant le tri et la collecte sélective, développement du compostage individuel et collectif,
- l'intégration de jardins et d'espaces naturels,
- la mixité sociale (diversité de logements pour une diversité d'habitants) et fonctionnelle (logements, bureaux, commerces, services, espaces publics),
- la promotion des déplacements doux au sein du quartier et leur desserte par les pistes cyclables et les transports en commun,
- l'accessibilité du quartier pour tous et pour tous types de handicaps (logements, équipements, commerces, bureaux, services espaces publics) en étant innovant et exemplaire,
- l'implication des habitants : concertation avec les Serrissiens sur l'aménagement de l'écoquartier, concertation avec les nouveaux habitants, promotion des initiatives solidaires, construction d'une identité locale.

La ville a décidé de faire de ce projet non pas une action mais un objectif à part entière. Cet objectif est transversal à la plupart des actions de l'Agenda 21. Chaque action liée à l'écoquartier est signalée par un pictogramme :





Les actions déjà engagées au titre de l'objectif 1-1 :

En 2008, les élus de Serris se sont positionnés sur un Projet de Ville. Il s'agit d'un document de référence pour les négociations avec les partenaires institutionnels (SAN, Epafrance), les partenaires privés (Disney), les collectivités territoriales (Région, Département) et les communes limitrophes. Pour définir ce projet, les élus se sont fixé différents objectifs en termes de développement durable, de démographie (densité de logements et nombre d'habitants), d'équilibre et de phasage entre l'arrivée des logements et des activités économiques.

Objectif 1-2: Promouvoir un urbanisme durable et accueillant

4

Action 1 : Promouvoir la prise en compte du développement durable dans les futurs aménagements



L'aménagement du territoire communal dépend en grande partie d'Epafrance et d'Eurodisney SCA avec qui l'État a signé une convention pour le développement du secteur. Pour asseoir ses ambitions en matière de développement durable, la ville de Serris souhaite construire un cahier des charges de ses attentes pour les projets d'aménagement, en lien avec le Projet de Ville déjà existant.

*

Action 2 : Élaborer un Plan Local d'Urbanisme ambitieux en matière de développement durable



Le SAN du Val d'Europe a la charge de l'élaboration des documents d'urbanisme. Avec lui, **Serris va bâtir un Plan Local d'Urbanisme* qui intégrera les principes du développement durable**, dans le respect des exigences du Grenelle de l'Environnement. La commune souhaite que ce processus s'appuie sur une Approche Environnementale de l'Urbanisme*. De plus, Serris attachera une importance particulière à l'association des habitants dans cette élaboration, par le biais d'une concertation.



Action 3 : Développer les espaces publics dans les futures zones d'aménagement

Dans les futurs aménagements, la commune va renforcer la qualité environnementale et sociale des espaces publics, en veillant au respect de l'équilibre entre espaces de détente, animation commerciale, espaces publics piétons et cyclables... En s'appuyant sur une cartographie des espaces existants, la ville contribuera à un développement urbain harmonieux (identification des problématiques actuelles et de solutions d'amélioration).



Action 4 : Mettre en valeur

les entrées de la commune

À Serris, les limites urbaines évoluent au fil des projets d'aménagement : c'est une particularité des villes nouvelles. Il est important qu'elles soient clairement identifiées à court, moyen et long terme. La commune va donc veiller à soigner la qualité paysagère des entrées de ville actuelles et à venir.



Action 5 : Conforter l'identité du bourg et construire celle des nouveaux quartiers

L'origine rurale de Serris reste encore perceptible alors que son identité a été complètement modifiée. De moins de 500 habitants en 1982, la commune de Serris compte aujourd'hui plus de 7 000 habitants. Comme pour toutes les villes nouvelles, l'identité reste à préserver ou à créer.

Le développement du secteur a engendré une certaine disparité sur la commune. L'identité rurale et pavillonnaire du centre bourg a été préservée, tandis que le nouveau centre urbain a été voué à l'implantation d'habitat collectif et à une prédominance économique du centre commercial.

La ville va mener une réflexion pour aboutir à un programme d'actions afin de renforcer l'identité de la commune et de ses différents quartiers. Pour ce faire, elle incitera à l'adhésion à des associations de quartier ou à l'organisation de fêtes de quartier.









L

Les actions déjà engagées au titre de l'objectif 1-2 :

Dans le cadre de la Convention de 1987, le développement du Val d'Europe se poursuit jusqu'en 2030. La quatrième phase d'aménagement, signée il y a peu, porte essentiellement sur l'aménagement de la partie est de la commune. Elle est porteuse des principaux enjeux de développement durable (écoquartier, trame verte, transport en commun en site propre).

Pour favoriser un développement harmonieux et durable, Serris a élaboré un Projet de Ville définissant ses volontés d'évolution, sur lequel elle peut s'appuyer pour déterminer avec ses partenaires les futurs projets d'aménagement, en préfiguration du Plan Local d'Urbanisme communal. À l'échelle intercommunale, le SAN du Val d'Europe a établi un Projet d'Agglomération, document précurseur du Schéma de Cohérence Territoriale de l'intercommunalité.

Objectif 1-3: Intégrer les espaces verts et naturels dans le maillage urbain

Action 6 : Poursuivre le réseau de trames verte et bleue

Il s'agit de créer un réseau écologique qui permette aux espèces de circuler et aux écosystèmes de se développer. Des éléments déjà présents sur Serris participent à la trame verte et bleue intercommunale* (le bassin et le ru des Gassets, la coulée verte du Champ du Moulin, le parc des Communes, le jardin Andalou...). La création en 2014 d'un futur parc urbain à l'est de la ville va compléter ce tracé. La ville va identifier les zones écologiques à préserver ou à créer et définir un plan d'actions à mener sur ces différents espaces.

Action 7 : Concevoir la coulée verte comme un lien entre les différents quartiers

Une coulée verte* va être aménagée sur le territoire communal : elle partira du futur parc urbain jusqu'à la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Prieuré où elle rejoindra le hameau de Bailly et le bois de Citry. Son tracé n'est pas encore totalement défini au nord de la méridienne ; au Sud, elle longera l'est des habitations le long des Marmousets jusqu'à la future piscine intercommunale. La ville de Serris souhaite que la coulée verte soit la plus respectueuse



possible de l'environnement et qu'elle relie harmonieusement les différents quartiers entre eux.

Action 8 : Valoriser les espaces ayant vocation à être urbanisés à terme

La ville de Serris est en cours d'urbanisation, ce qui génère au fil des projets d'aménagement des espaces en transition ayant vocation à être urbanisés à terme. Afin d'éviter un sentiment d'abandon de la part des riverains, **la ville réfléchit à leur trouver une vocation provisoire**.

Ceux-ci pourraient accueillir des jardins éphémères ou faire l'objet d'une gestion spécifique (type pelouse fleurie, ruches...). En cas de succès de ces jardins, des zones dédiées pourraient être réservées dans le futur parc urbain, une fois ces espaces réaffectés.



Les actions déjà engagées au titre de l'objectif 1-3 :

Sur Serris, plusieurs espaces constituent déjà la trame verte et bleue :

- le parc communal du centre urbain,
- le square du quartier du Parc (0,35 ha),
- le jardin du bord de l'eau dans le quartier du Lac (1 ha de parc autour de 1,8 ha de plan d'eau),
- la coulée verte du quartier du Champ du Moulin (2,2 ha),
- la promenade du ru des Gassets au niveau du quartier des Marmousets (0,93 ha),
- le plan d'eau et ses abords au niveau du quartier des Gassets (2 ha).

Objectif 1-4 : Entretenir la nature en ville



Action 9: Poursuivre



la gestion différenciée des espaces verts

Les espaces verts représentent 55% du territoire communal. La gestion différenciée* consiste à appliquer des entretiens différents en fonction des espaces et à privilégier des modes de traitement respectueux de l'environnement. La commune va poursuivre la mise en œuvre de son plan de gestion différenciée et va définir les modalités d'aménagement des futurs espaces verts du parc urbain, de la coulée verte et de l'écoquartier.



Action 10 : Développer les jardins familiaux ou partagés



Afin de développer le lien social et la mixité, la ville a prévu d'aménager des jardins familiaux et/ou partagés dans le futur parc urbain, la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Couternois et le long de la tranchée du TGV. Les jardins partagés* correspondent à des jardins de proximité cultivés en commun, à la différence des jardins familiaux* dont chaque parcelle est attribuée à une famille. Tous deux jouent un rôle éducatif et pédagogique primordial, notamment dans l'éducation à l'environnement et le respect de la biodiversité, en plus de produire des fruits et légumes.

Concrètement, la ville va identifier les sites potentiels et définir pour chaque site le type de jardin approprié. Par la suite, Serris va formaliser la gestion des jardins ainsi que leur attribution, et mettre en place des actions pédagogiques.



Action 11 : Créer un parcours culturel de jardins pédagogiques

La ville de Serris souhaite développer les jardins pédagogiques à destination des enfants, dans les écoles, les centres de loisirs et les crèches. Elle va organiser des rencontres avec les structures pour identifier les sites pilotes, puis définir le projet et les objectifs du ou des jardin(s) pédagogique(s). À terme, l'objectif serait de créer un véritable parcours à l'échelle communale et d'organiser des actions pédagogiques autour de ces espaces.





Les actions déjà engagées au titre de l'objectif 1-4 :

Depuis 4 ans, la ville de Serris s'est engagée en faveur de la préservation de la nappe phréatique de Champigny par son adhésion au réseau Aqui'Brie.

Un plan d'actions de gestion différenciée a été défini en 2009 et sa mise en œuvre a commencé en 2010 :

- aucune utilisation de pesticides ("Zéro phyto") et priorité au désherbage mécanique,
- présence de bâche de paillage verte sur certains massifs (limitation des mauvaises herbes et réduction de la consommation d'eau).
- définition de la fréquence de tonte selon les types d'espaces verts,
- plantation de prairies fleuries demandant moins d'entretien,

Une plaquette explicative a été distribuée aux habitants en 2010.

Sur Serris, un jardin potager a été créé au sein de la structure de la petite enfance 1 001 Bulles, un autre est en projet sur Terre d'Éveil et un jardin pédagogique est en cours de création au niveau du Groupe Scolaire Jean de la Fontaine.

Objectif 1-5: Valoriser l'usage des espaces agricoles locaux



Action 12 :Conserver une agriculture périurbaine à débouché local

Avant l'implantation de Disneyland Paris, Serris était une commune rurale essentiellement tournée vers l'activité agricole. Cette origine est aujourd'hui rappelée par les 5 fermes toujours présentes sur le territoire. Plusieurs ont fait ou vont faire l'objet d'un changement d'affectation (équipement culturel ou programme de logements).

Dans un souci de préserver son identité et son patrimoine, la ville souhaite conserver la vocation agricole de la dernière ferme en activité. Elle va donc lancer une étude sur les deux zones agricoles de Serris inscrites dans le Programme Régional d'Intervention Foncière (PRIF).



Action 13 : Soutenir la création d'une AMAP

L'AMAP* (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) est un partenariat entre un groupe de consommateurs et des producteurs . C'est un contrat solidaire, basé sur un engagement financier des consommateurs, qui payent à l'avance une part de la production saisonnière, en échange de la livraison régulière de paniers contenant des produits saisonniers de la ferme. 2 à 3 hectares de terres agricoles peuvent suffire pour alimenter une AMAP. La ville souhaite soutenir un éventuel projet d'AMAP porté par une association locale.



Action 14 : Favoriser la mise en place d'un marché de producteurs locaux

Les marchés sont l'occasion de favoriser les rencontres entre producteurs et consommateurs et de répondre à une attente de plus en plus grandissante pour les produits frais et locaux. La ville va recenser les producteurs locaux, leur type de production et leurs débouchés actuels, afin d'éventuellement les associer aux manifestations municipales, et réfléchir à la mise en place d'un marché de producteurs sur son territoire.





*

Les actions déjà engagées au titre de l'objectif 1-5 :

Dans le cadre du développement du Val d'Europe, le territoire communal a vocation à être presque totalement urbanisé à terme : la plupart des surfaces agricoles encore présentes vont disparaître pour donner naissance à de nouveaux quartiers. Néanmoins, le Périmètre Régional d'Intervention Foncière* (PRIF) a récemment préservé la vocation agricole de 2 zones : les abords de la ferme du Couternois (8,6 ha) et le sud de l'A4 (32,1 ha).

Au-delà du territoire communal, de nombreuses zones agricoles subsistent et ont vocation à être pérennisées. La plupart sont exploitées en agriculture céréalière.

Une étude sur l'agriculture périurbaine à Marne-la-Vallée a été lancée par Epafrance.

Le SAN du Val d'Europe a mené quant à lui une enquête auprès des habitants pour connaître leurs attentes vis-à-vis des marchés locaux. Il apparaît que ces derniers sont attachés à ces lieux de commerces.

Objectif 1-6 : Mieux prendre en compte les nuisances sonores et la qualité de l'air

Action 15 : Améliorer l'information sur la qualité de l'air et les nuisances sonores

La ville de Serris est soumise à des nuisances sonores et une pollution de l'air liées en grande partie à la circulation automobile et aux survols d'avions. Par ailleurs, il y a régulièrement des travaux sur le territoire communal, ce qui peut occasionner ce type de nuisances.

Des actions d'information sur les mesures de la qualité de l'air et l'exposition au bruit vont être poursuivies, en mettant à disposition des documents pédagogiques sur la limitation des nuisances sonores (musique, deux roues...) et une charte communale contre les nuisances sonores va être élaborée.



Action 16 :Formaliser une démarche de chantiers à faibles nuisances

Serris va être particulièrement vigilante à l'application concrète de la charte des chantiers à faibles nuisances sur son territoire et réfléchir à un éventuel renforcement. De plus, la commune va amplifier les actions d'information à destination des riverains.



Action 17 :Intégrer la question du bruit dans les constructions et les aménagements

Dans l'objectif de répondre aux préoccupations grandissantes de l'impact du bruit sur la santé, une cartographie des zones les plus exposées aux bruits extérieurs (infrastructures de transports, activités commerciales et industrielles...) va être réalisée. Par ailleurs, la ville intégrera la problématique du bruit dans son Plan Local d'Urbanisme et dans les futurs programmes d'aménagement, avec une volonté particulière d'exemplarité dans l'aménagement du futur écoquartier.







🏲 Les actions déjà engagées au titre de l'objectif 1-6 : 🛭 🗝

La charte de chantiers à faibles nuisances adoptée par l'Epafrance et le SAN du Val d'Europe prend en compte :

- l'aspect des chantiers dans les sites : installation de chantier délimitée, balisage, nettoyage des voies attenantes, protection des végétaux...
- les émissions sonores : utilisation d'engins silencieux, organisation du chantier...
- la gestion et l'élimination des déchets de chantier : réutilisation des matériaux existants, utilisation de matériaux recyclés, acheminement de ceux-ci par mode de transport alternatif...
- le suivi des effluents de chantier : qualité du rejet, nettoyage des matériaux, protection des cours d'eau, gestion des produits dangereux...
- la pollution atmosphérique : réduction des émissions de poussière, de gaz d'échappement, des émanations chimiques...

De plus, une information aux riverains est faite avant chaque événementiel ou lancement de chantier.

Axe 2. Favoriser un développement local profitable à tous

Un développement local profitable à tous, c'est avant tout un emploi, un logement et la possibilité de se déplacer.

L'activité économique de Serris repose majoritairement sur des activités de commerce et de loisirs. La diversification et le renforcement du tissu économique sont nécessaires pour offrir aux Serrissiens une offre d'emploi plus dense et plus variée.

Afin de poursuivre son important développement, la ville doit également concourir au renforcement de l'offre de transports en commun et s'assurer de l'existence d'une diversité de logements correspondant à tous les besoins.

Objectif 2-1 : Proposer une diversité de logements accessibles à tous

La mixité sociale et une offre diversifiée de logements accessibles à tous constituent des conditions d'accueil harmonieuses pour les habitants. Il s'agit de proposer des logements adaptés à tous les profils de ménages de la ville, accessibles aux différentes catégories de la population (accession à la propriété, logement social, étudiant, accueil des seniors...).

Objectif 2-2 : Planifier et encourager les modes de déplacements alternatifs

Si l'automobile rend d'indispensables services aux habitants, elle est également source de congestion, donc de perte de temps et de pollution, notamment de gaz à effet de serre. Il devient donc fondamental pour les collectivités locales de favoriser des modes de déplacements alternatifs à la voiture.

Objectif 2-3 : Améliorer l'offre cyclable et les cheminements doux

Les modes de déplacements doux comme le vélo ou la marche à pied contribuent à réduire la pollution et la congestion des routes tout en participant au bien-être de chacun. Pour favoriser leur usage, les collectivités doivent engager une réflexion globale pour améliorer et rendre attractifs les réseaux.

Objectif 2-4: Valoriser les transports en commun

Le développement de modes de transports accessibles, sûrs, rapides et respectueux de l'environnement passe en premier lieu par un réseau de transports en commun efficace et en adaptation permanente avec la construction de la ville. Les voies et connexions entre les moyens de déplacements (voiture, vélo, marche à pied, bus, RER) doivent être optimales.

Objectif 2-5 : Diversifier l'activité économique

Le tourisme lié aux parcs de loisirs, le centre commercial et les services associés constituent les principales activités économiques de Serris. Le territoire a également d'autres potentiels et la ville a la volonté de poursuivre l'accueil d'artisanat, de commerce de proximité, ainsi que de développer un tissu diversifié d'entreprises.

Objectif 2-6 : Mobiliser les entreprises sur la prise en compte du développement durable

Face aux enjeux économiques et climatiques, l'Europe et la France entendent développer la croissance verte dans les années à venir. La ville de Serris souhaite sensibiliser et accompagner les entreprises sur ces enjeux, par la création de zones d'activités et de services dédiés.

Objectif 2-1 : Proposer une diversité de logements accessibles à tous



Action 18 : Renforcer la maîtrise du parc social

Les besoins locaux en matière d'habitat social sont importants et la ville a peu de latitude sur l'attribution de ce type de logements. Elle va donc travailler avec ses partenaires (SAN du Val d'Europe, Epafrance, communes voisines) pour **renforcer la maîtrise du parc social local et mieux répondre à cette demande**, notamment en participant activement à l'élaboration du Plan Local de l'Habitat* du Val d'Europe.



Action 19 : Développer le logement intermédiaire pour favoriser le parcours résidentiel



Si Serris compte 20 % de logements sociaux respectueux de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain et certains logements haut de gamme, la ville offre moins de logements accessibles aux revenus intermédiaires. L'accession aidée à la propriété est une réponse à cette demande. Elle vise à permettre aux ménages à revenus modérés de devenir propriétaires.

À cet effet, la ville de Serris a utilisé le dispositif du Pass Foncier® pour 10 logements de la ferme des Célestins. De même, un programme de 29 logements en accession aidée est prévu dans le centre urbain. Par ailleurs, **elle encouragera ses partenaires à développer des programmes liés à cette accession** dans le cadre de la quatrième phase d'aménagement du Val d'Europe.



Action 20 : Assurer des logements pour les publics spécifiques

La ville souhaite poursuivre la mixité sociale afin de pouvoir offrir la possibilité à tous d'accéder à un logement. Des publics spécifiques rencontrent aujourd'hui des difficultés à se loger localement, comme les jeunes Serrissiens quittant le foyer familial, les personnes en situation de précarité, les personnes fragilisées ou à mobilité réduite (personnes âgées et personnes handicapées)...

En plus des structures existantes, deux foyers pour personnes âgées s'ouvriront prochainement. D'autre part, la ville souhaite que les résidents du Hameau de l'Espoir puissent être à terme accueillis dans des logements répartis sur le Val d'Europe.

Avec ses partenaires, la ville de Serris sera attentive à rechercher des solutions pour le logement des publics spécifiques, notamment dans les futurs programmes de logements, comme la réalisation de logements en accession pour les seniors ou d'envisager la création du 1% patronal.

4

Action 21 : Améliorer la connaissance et l'information sur le logement

Les informations sur le logement sont dispersées sur le territoire du Val d'Europe. Depuis l'ouverture de la Maison des Services Publics, l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement est présente sur le territoire. Mais, il n'existe pas d'autre guichet unique, centralisateur des informations concernant la recherche d'un logement, les coordonnées des différents acteurs... Avec le SAN, la ville souhaite améliorer cette information à l'échelle du Val d'Europe, notamment en regroupant l'ensemble des renseignements sur le logement au sein d'un même espace.









-

Les actions déjà engagées au titre de l'objectif 2-1 :

La ville de Serris respecte le taux de 20 % de logements sociaux défini par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain.

De plus, des logements spécifiques sont proposés à certaines catégories de Serrissiens et contribuent à leur insertion, il s'agit :

- d'un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes,
- de deux résidences pour jeunes travailleurs (Relais Jeune et Résidétapes),
- d'une résidence étudiante (les Estudines),
- d'un établissement médico-social (le Domaine du Saule),
- d'une résidence pour les employés des parcs Disney (les Pléiades).

Depuis 2009, la commune héberge le Hameau de l'espoir, structure d'accueil provisoire de 40 places et d'aide à la réinsertion des plus démunis.

Objectif 2-2: Planifier et encourager les modes de déplacements alternatifs

Action 22 : Mettre en place un Plan de déplacement administration pour la Ville de Serris

Dans un objectif d'exemplarité, et afin de maîtriser les émissions polluantes inhérentes aux déplacements automobiles des agents municipaux, la ville de Serris mettra en place un programme d'actions internes. Celui-ci favorisera les déplacements responsables : le covoiturage, l'achat de véhicules électriques, l'encouragement des trajets effectués en transport collectif ou en mode "doux" comme le vélo.

Action 23 : Encourager la mise en place de Plans de déplacement d'entreprises

La ville encouragera les entreprises à améliorer leur gestion des déplacements des hommes et des marchandises. L'objectif est de résoudre d'une part les problèmes de transport d'accès aux grands pôles d'activités et dans les différents lieux stratégiques de l'agglomération et d'autre part de limiter les nuisances environnementales (pollution de l'air, émissions de gaz à effet de serre...).

Action 24 : Valoriser le covoiturage

Le Conseil Général de Seine-et-Marne a créé une plateforme internet de covoiturage*. Sur ce site, la ville de Serris a ouvert un espace spécifique aux agents municipaux afin d'encourager cette pratique. Par la suite, **elle souhaite promouvoir cet outil auprès des entreprises et des habitants.**





Action 25 : Soutenir les démarches de pédibus pour les déplacements domicile-école

Malgré la faible distance de la plupart des trajets domicile-école, beaucoup de parents emmènent leurs enfants en voiture, ce qui engendre des nuisances (embouteillage, pollution sonore et environnementale...).

La ville de Serris souhaite impulser une démarche de pédibus, en soutenant tous les partenaires potentiels : équipes pédagogiques, associations de parents d'élèves, équipements de quartier... Pour ce faire, elle aidera à la mise en place d'outils pédagogiques et d'une signalétique adaptée.



Les actions déjà engagées au titre de l'objectif 2-2 :

Plusieurs acteurs du territoire sont engagés sur la question de la mobilité :

- Le SAN du Val d'Europe a recruté un chargé de mission sur l'intermodalité et l'information multimodale,
- Le Syndicat Intercommunal des Transports* (SIT) a élaboré un Plan Local de Déplacement, approuvé en 2007, et souhaite développer un conseil écomobilité pour les entreprises,
- Un parc relais est ouvert à la gare RER du Val d'Europe depuis janvier 2011,
- L'Epafrance a lancé une réflexion sur la création d'un bureau des temps et d'une agence de la mobilité,
- À l'échelle du Val d'Europe, une école de Magny-le-Hongre a lancé une expérience de pédibus en 2009.

Objectif 2-3: Améliorer l'offre cyclable et les cheminements doux

Action 26 : Valoriser les cheminements doux et les chemins de randonnée

Afin de faire de la ville de Serris un lieu agréable de promenade et de découverte, la ville va faire un état des lieux des chemins de randonnée et des cheminements doux sur son territoire. Dans le cadre de la future coulée verte et du parc urbain, la commune réfléchit à la mise en place de panneaux signalétiques sur l'histoire, la faune et la flore.



* ST

Action 27 : Développer des pistes cyclables sécurisées

Afin de développer la pratique du vélo et de favoriser un partage sécurisé de la route entre les différents usagers, il est nécessaire d'adapter la voie publique à la présence des cyclistes. Cela suppose des pistes, des aménagements de traversées, des liaisons, une signalétique... La ville identifiera les zones de risque et de conflit d'usage, et structurera avec le SAN des pistes cyclables à l'échelle de Serris et du Val d'Europe.



Action 28 : Créer des parkings vélos répartis sur le territoire

Avec ses partenaires, la ville améliorera le stationnement des vélos sur la commune, notamment autour des lieux comme les bâtiments publics, les établissements scolaires, la gare, le centre commercial...







ا 👔 🗓

Les actions déjà engagées au titre de l'objectif 2-3 :

Il y a environ 10 km de pistes cyclables sur Serris et des traverses paysagères (Traverse de la Mairie et Traverse Bellesmes) ont été aménagés pour faciliter les déplacements doux.

Le SAN a établi un schéma des itinéraires cyclables du Val d'Europe, afin de créer les pistes cyclables structurant le territoire. Une réflexion est engagée pour compléter ces tracés de manière cohérente à l'intérieur des bourgs. En parallèle, le SAN travaille avec les communes sur le jalonnement de ces itinéraires et prévoit l'implantation d'abris-vélos en des endroits stratégiques.

Objectif 2-4: Favoriser les transports en commun

Action 29 : Participer à l'amélioration de la qualité de service du RER A

Face à la forte dégradation constatée sur le fonctionnement du RER A. le Syndicat de Transport d'Ilede-France* (STIF) a mis en place un Schéma directeur de la ligne du RER A. En appui du SAN du Val d'Europe, la ville restera fortement mobilisée sur les problèmes de régularité, d'information, de gestion des incidents. Elle veillera à la mise en place d'un Comité de ligne interne à Marne-la-Vallée et à l'application du Plan de mobilisation pour les transports en Ile-de-France.

Action 30 :Participer au renforcement du réseau local de transport en commun

Afin de répondre au développement programmé et à l'accueil de nouveaux quartiers, le Syndicat Intercommunal des Transports (SIT) mène une politique active d'études pour la modernisation et l'adaptation des réseaux. La ville poursuivra les négociations avec ses partenaires en faveur d'une ligne de bus structurante, performante et cohérente. Complété de lignes secondaires, le réseau devra s'organiser au fur et à mesure des nouveaux aménagements.





Action 31 : Soutenir le projet

de transport en commun en site propre

Afin d'accentuer la fréquentation des lignes de bus et l'attractivité de certaines zones, un schéma de desserte de Transport en Commun en Site Propre* (TCSP) sur le secteur est en cours d'étude au STIF. La ville va continuer à défendre un tracé prenant en compte à la fois les guartiers d'activités et résidentiels, un enjeu important pour le développement des nouvelles zones ouvertes à l'urbanisation et la diversification économique du territoire.

Action 32 : Favoriser l'intermodalité : informations et connexions entre les différents types de transports

L'intermodalité* est facilitée par l'existence de points d'interconnexion entre train, bus, voiture, vélo. L'information et les infrastructures doivent être adaptées à cette dimension intermodale, comme s'y sont engagés les différents acteurs du territoire, le SAN du Val d'Europe, le Syndicat Intercommunal des Transports et l'EPA France.





Les actions déjà engagées au titre de l'objectif 2-4 :

Le territoire est desservi par la ligne A du RER, les réseaux de bus Pep's et Seine-et-Marne Express. L'accord entre l'État et la Région Ile-de-France sur le projet Grand Paris Express prévoit l'amélioration des réseaux existants.

Le Syndicat de Transport d'Ile-de-France a lancé différentes études sur l'amélioration du RER A (Mise en service dès 2011 de nouvelles rames à double étage...), sur la desserte en TCSP des secteurs 3 et 4 de Marne-la-Vallée à l'horizon 2030...

Le Syndicat Intercommunal des Transports a quant à lui engagé une étude sur la desserte en bus du Val d'Europe tenant compte des nouveaux programmes de développement.

Objectif 2-5 : Diversifier l'activité économique

4

Action 33 : Favoriser une offre foncière adaptée à tout type d'entreprises

Dans l'objectif de favoriser la création et l'implantation de Petites et Moyennes Entreprises (PME), la pépinière d'entreprises du Val d'Europe pourra accueillir une quarantaine d'entreprises en cours de création. Les loyers modérés de la structure, les services mutualisés (accueil, standard, salles de réunions...) ainsi que les services d'accompagnement encourageront la réussite de nouveaux projets.

Par ailleurs, lors des opérations immobilières, des ventes à la découpe sont prévues pour favoriser des petits lots plus adaptés aux besoins et aux moyens des PME. Avec ses partenaires, la ville travaillera en amont des aménagements pour permettre l'implantation d'entreprises de différentes tailles.





Action 34 : Attirer des entreprises dans des secteurs d'activités diversifiés et/ou à haute qualification

Sur le Val d'Europe, l'activité économique est dominée par le tertiaire : activités commerciales, récréatives et hôtelières, services aux entreprises. La volonté des acteurs publics locaux est d'élargir l'éventail d'offres d'emplois sur le territoire, notamment en attirant des emplois à haute qualification, afin de créer une diversification économique. Serris privilégiera l'accueil d'entreprises génératrices d'emplois et de richesse.

*

Action 35 : Soutenir le commerce de proximité

La municipalité a la volonté de soutenir le maintien et l'implantation de commerces de proximité pour préserver une dynamique locale dans les quartiers. Plusieurs réflexions sont engagées pour stimuler leur fréquentation et favoriser une cohésion au sein des commerçants.

La ville et ses partenaires vont étudier la création d'outils de sensibilisation à destination des commerçants, favorisant le développement de modes de consommation et de production durables (circuits courts, implication des commerçants, commerce équitable, gestion des déchets...).

1

Action 36 : Favoriser le rapprochement domicile/travail

Une majorité des Serrissiens travaille en dehors du Val d'Europe et une majorité des actifs du Val d'Europe habite en dehors du territoire. Cette situation mérite d'être repensée, à la fois pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport et pour améliorer la conciliation des temps personnels et professionnels des habitants. Même si le problème dépasse largement ses compétences, la ville de Serris souhaite étudier avec ses partenaires tous les leviers mobilisables pour favoriser le rapprochement domicile/travail, comme l'implantation possible de télécentres sur le Val d'Europe ou l'incitation à la pratique du télétravail.

...

Les actions déjà engagées au titre de l'objectif 2-5 :

Le SAN du Val d'Europe a réalisé une enquête sur le commerce de proximité et une étude sur la diversification économique du territoire afin d'identifier de nouveaux secteurs de développement.

En 2010, la ville a institué un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerces et les baux commerciaux. Cet outil lui permet de délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité.

Depuis quelque temps, une association des commerçants du Bourg s'est à nouveau constituée. Elle vise à dynamiser ces commerces en menant des actions ponctuelles ou pérennes.

Objectif 2-6 : Mobiliser les entreprises sur la prise en compte du développement durable

Action 35: Inciter les entreprises à adhérer à des services mutualisés

La mutualisation de démarches entre les entreprises dans le domaine des déchets, de l'eau, de l'énergie permet de réduire les coûts de services et de respecter davantage l'environnement. Les démarches déjà engagées vont être poursuivies et amplifiées grâce aux actions des acteurs locaux, tels que le Club des Entrepreneurs du Val d'Europe.



Action 36 : Aménager des zones d'activités économiques durables et encourager les éco-activités

Avec ses partenaires, la ville de Serris travaille actuellement sur l'aménagement d'une nouvelle Zone d'Aménagement Concerté* (ZAC) axée sur l'économie verte et le développement durable : la ZAC du Couternois.

L'intégration de l'environnement dans l'aménagement et la gestion des zones d'activités permettra de favoriser les comportements responsables des entreprises. La ville souhaite attirer des entreprises innovantes en termes de développement durable, et proposer une charte de qualité environnementale en complément du cahier des charges de réalisation et d'exploitation des ZAC.

Action 37 : Sensibiliser les entreprises aux démarches environnementales et de développement durable

Sur son territoire, Serris accueille des grandes entreprises d'activité commerciale, mais également de nombreuses petites entreprises. Quelle que soit son activité, toute entreprise a un impact environnemental qu'elle doit maîtriser. Dans la lignée du comité "green attitude" du Club des Entrepreneurs du Val d'Europe, la ville soutiendra les entreprises dans la sensibilisation de leur personnel au développement durable.



Action 38 : Étudier les synergies et les opportunités d'activités avec le projet Village Nature

Un projet d'implantation d'un Village Nature (concept d'éco-tourisme basé sur l'harmonie entre l'Homme et la Nature) de 500 hectares est en cours de création par les sociétés Disney et Pierre & Vacances, au sud de Serris.

Bien que ce projet ne concerne qu'une petite partie de notre territoire communal, la ville est concernée directement en temps que bassin d'emploi et territoire de liaison entre les parcs Disney existants et le futur Village Nature. Ainsi, elle souhaite s'assurer de la prise en compte des impacts induits, et travailler sur les synergies possibles en matière de développement durable.



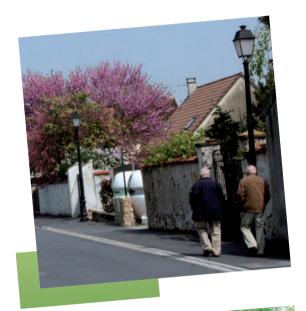
Les actions déjà engagées au titre de l'objectif 2-6 :

Depuis avril 2009, un Club des Entrepreneurs existe au niveau du Val d'Europe. Il comprend notamment un comité environnement, "green attitude". C'est un lieu d'échanges, de partage des problématiques et des solutions rassemblant les acteurs économiques du territoire.

Au niveau social, deux initiatives sont à soulianer : l'organisation d'un Forum Emploi par le SAN, le Pôle Emploi et le centre commercial, et l'implantation du restaurant et de la crèche interentreprises du parc international d'entreprises du Val d'Europe.

Au niveau environnemental peuvent être évoqués : la gestion mutualisée des déchets (ordures ménagères et cartons) au niveau du centre commercial et le développement par Auchan de filières de tri sélectif particulières, et l'installation du Service de Médecine et Santé au Travail avec la réalisation du premier Bâtiment Basse Consommation* (BBC) sur le territoire.

Une ville verte, solidaire et durable













Axe 3. Vivre ensemble dans une ville solidaire

Le développement durable, ce n'est pas seulement préserver l'environnement, c'est aussi être solidaire avec toutes les générations, des plus âgés aux plus jeunes, et avec les personnes en difficulté. C'est également s'impliquer localement par la pratique associative, sportive ou culturelle.

Objectif 3-1 : Poursuivre une gestion durable des modes de garde

Être solidaire avec les jeunes générations, c'est d'abord permettre aux parents de trouver des solutions pour la garde de leurs enfants en bas âge, et faire des crèches municipales des structures exemplaires en matière de développement durable.

Objectif 3-2 : Sensibiliser les enfants au développement durable

L'avenir appartient à nos enfants ; c'est par eux que doit commencer la sensibilisation au développement durable, que ce soit dans le cadre scolaire ou périscolaire. L'heure du midi constitue un moment propice à la sensibilisation.

Objectif 3-3 : Favoriser l'information et l'implication des enfants et des jeunes à la vie locale

Il s'agit de favoriser l'expression des jeunes et la prise en compte de leurs attentes, que ce soit par la mise en place d'un équipement dédié ou d'un conseil consultatif des jeunes. Les impliquer dans la vie locale leur permet de mieux comprendre leur environnement et les amène progressivement vers la citoyenneté.

Objectif 3-4 : Rendre la ville plus accessible aux personnes handicapées

Aujourd'hui, il n'est plus acceptable de laisser des personnes marginalisées dans leur vie de tous les jours en raison de leur handicap. L'enjeu consiste donc à développer l'accessibilité aux bâtiments et espaces publics, à l'emploi et aux activités.

Objectif 3-5 : Intégrer les personnes âgées dans la ville

Serris est une ville jeune ; elle ne doit pas pour autant en oublier ses doyens. Leur implication locale peut être renforcée par la mise en place d'un Conseil des Sages et le développement de rencontres intergénérationnelles.

Objectif 3-6 : Promouvoir le patrimoine, la culture et le sport

Dans son contexte de ville nouvelle, Serris dispose d'un certain patrimoine. Ancien ou récent, naturel ou architectural, il est nécessaire de le valoriser auprès des partenaires institutionnels, économiques, et de ses habitants, nouveaux arrivants ou simples visiteurs.

Le développement durable, c'est aussi recréer du collectif au-delà de l'exemplarité municipale et de la responsabilité individuelle. Cela passe notamment par le développement de la pratique sportive et culturelle.

Objectif 3-7 : Renforcer la solidarité locale et internationale

Une ville solidaire, c'est une ville qui se préoccupe de la précarité présente sur son territoire (insertion sociale et professionnelle), mais aussi une ville ouverte sur le monde et les autres territoires.

Objectif 3-1: Poursuivre une gestion durable des modes de garde

Action 41 : Garantir un accueil de qualité pour les familles

Comme la plupart des villes, Serris est confrontée à une forte demande en matière d'accueil de la petite enfance, renforcée localement par les nombreux jeunes parents arrivant sur la commune. Leur bien-être et celui des enfants est une priorité pour les acteurs locaux de la petite enfance. Dans ce domaine, de nombreuses actions ont déjà été engagées, et sont encore à renforcer et à valoriser.

De plus, pour répondre à la diversité des situations (horaires de travail, flexibilité...), la ville poursuivra ses efforts dans l'adaptation des modes d'accueil aux besoins des familles.



Action 42 : Valoriser les démarches innovantes des structures de la petite enfance

Pour agir en faveur de la protection de l'environnement, les structures de la petite enfance ont développé des démarches innovantes (alimentation, entretien, pédagogie). La commune souhaite poursuivre, amplifier et généraliser ces actions, notamment à travers la définition d'une charte environnementale pour ces structures.





Action 43 : Prévoir une 4e structure Petite Enfance exemplaire en matière de développement durable

En tenant compte des exigences du Grenelle de l'Environnement et de la nécessité d'augmenter les capacités d'accueil, une quatrième structure d'accueil de la petite enfance exemplaire en matière de performance environnementale sera conçue, favorisant l'accueil des enfants et des parents (massage bébés, apéro-parents...).





Les actions déjà engagées au titre de l'objectif 3-1 :

La ville de Serris compte actuellement 3 structures d'accueil de la petite enfance. Depuis juin 2004, le SAN du Val d'Europe a mis en place le Réseau intercommunal d'Assistantes Maternelles (RAM) qui propose une offre complémentaire à la crèche collective. Sur Serris, on compte environ 70 assistantes maternelles agréées, ainsi qu'une crèche interentreprises.

Les 3 structures d'accueil se sont engagées dans des actions respectueuses de l'environnement et du bien-être des enfants et des parents :

- choix de produits d'entretien écologique et de fournisseurs plus respectueux de la planète,
- mise en place du tri sélectif, d'une pompe à chaleur à Terre d'Éveil et sensibilisation du personnel aux éco gestes et des petits à l'environnement,
- favorisation des échanges entre parents et professionnels et aide à la parentalité,
- élaboration d'une Charte d'accueil avec les assistantes maternelles de la commune.
- accès des assistantes maternelles à la ludothèque.

Objectif 3-2 : Sensibiliser les enfants au développement durable

Action 44 :Poursuivre l'intégration de produits de l'agriculture biologique d'origine locale dans la restauration scolaire

La commune va poursuivre ses efforts dans ce domaine pour proposer des aliments encore plus sains aux enfants, les sensibiliser au développement durable et à la nutrition et promouvoir une agriculture plus respectueuse de l'Homme et de l'Environnement.

-

Action 45 : Développer les synergies avec les établissements scolaires sur le développement durable

Les actions pédagogiques à l'école sont mises en place sous la responsabilité des équipes enseignantes. La ville est responsable de la gestion des bâtiments et de la restauration scolaire, pour les établissements maternels et primaires. À ce titre, elle met en œuvre des actions dans le domaine de l'environnement et du développement durable. L'enjeu de cette action est de favoriser les synergies entre les actions de la ville et les projets pédagogiques des établissements sur le développement durable.

Avec les écoles, la ville déterminera les thématiques et les actions pédagogiques à soutenir prioritairement au sein des établissements. Par exemple :

- Sur la citoyenneté : lien avec la mise en place éventuelle d'un Conseil consultatif des enfants et/ou des jeunes,
- Sur les déchets : lien avec la mise en place du tri sélectif dans les écoles et avec des expérimentations sur le compostage collectif,
- Sur l'énergie : lien avec l'affichage du diagnostic de performance énergétique dans les écoles et les actions mises en œuvre suite aux diagnostics réalisés,
- Sur les déplacements : lien avec la mise en place éventuelle d'un pédibus,
- Sur la consommation responsable : lien avec le renforcement du bio dans la restauration scolaire et la mise en place d'une démarche "cartable vert".

La ville soutiendra également les initiatives éventuelles de mise en place d'Agendas 21 scolaires.

4

Action 46 : Développer les projets périscolaires sur le développement durable

Les structures et l'accueil périscolaires sont sous la responsabilité directe de la ville. Il s'agit de recenser les nombreuses actions déjà engagées en matière de développement durable, de **mobiliser les enfants et les jeunes pour faire émerger des projets dédiés** et de réfléchir à l'élaboration d'une charte de développement durable du fonctionnement des temps extrascolaires (tri des déchets, économie de l'eau du robinet, achats responsables pour le matériel et les repas, déplacements piétons...).









Les actions déjà engagées au titre de l'objectif 3-2 :

Une composante issue de l'agriculture biologique est intégrée chaque semaine dans les repas des groupes scolaires.

Les crèches quant à elles ont fait le choix d'un fournisseur de légumes en agriculture raisonnée.

Les équipes enseignantes et périscolaires de Serris ont développé de nombreux projets pédagogiques sur le développement durable, notamment sur les questions de l'eau et des déchets. En 2009, la . ville a réalisé un diagnostic de performance énergétique de ses bâtiments scolaires.

Objectif 3-3: Favoriser l'information et l'implication des enfants et des jeunes à la vie locale

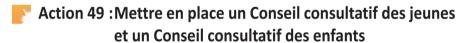
Action 47 : Élaborer un Contrat Éducatif Local

La commune va élaborer un Contrat Éducatif Local* (CEL). C'est un projet multi-acteurs dans le domaine de l'éducation au sein duquel chacun exerce ses missions de façon cohérente et coordonnée autour d'objectifs communs, en direction des enfants et des jeunes.

-

Action 48 : Construire une politique jeunesse

Les 15-24 ans représentent près de 20 % des habitants de Serris et cette proportion va encore augmenter dans les années à venir. La ville va donc mettre en place un groupe de travail rassemblant les acteurs locaux concernés. Celui-ci aura pour mission d'identifier tous les enjeux spécifiques à la jeunesse nécessitant une réponse (famille, santé et prévention, éducation et enseignement supérieur, insertion professionnelle et emploi, logement, loisirs, culture et sport).



Afin de développer l'autonomie des jeunes et les impliquer à la vie de la ville, la commune va renforcer les actions déjà mises en place. **Une rencontre sera organisée avec les jeunes** fréquentant la Maison des Jeunes et le Club Pré-ados sur leurs attentes par rapport à l'Agenda 21, la citoyenneté, leur avenir et l'avenir de la ville, **Celle-ci pourra aboutir à la création d'un Conseil des jeunes et d'un Conseil des enfants**.

Action 50 : Créer un équipement dédié aux jeunes dans le centre urbain

Afin de renforcer les équipements dédiés aux jeunes et de rééquilibrer les structures sur le territoire, un nouveau lieu dédié à la jeunesse est prévu au nord de la commune, à proximité du futur gymnase. La ville va notamment mettre en place un échange participatif avec les jeunes pour recueillir leurs attentes relatives au futur équipement.



🟲 Les actions déjà engagées au titre de l'objectif 3-3 : -----

La commune a mis en place des instances spécifiques d'accueil et d'animation pour les jeunes :

- un Club pré-ados pour les 11-14 ans. Les animations sont liées aux demandes des jeunes et aux propositions des animateurs (jeux, musique, cuisine...).
- un Espace Jeunes Les Semailles (pour les jeunes de plus de 14 ans), espace de convivialité, de détente, de rencontre, d'animation.

Par ailleurs, le SAN du Val d'Europe a réalisé en 2010 une étude sur la mise en place d'un Bureau Information Jeunesse et d'un Observatoire de la jeunesse.

Un Comité consultatif des jeunes avait été mis en place il y a quelques années ; mais il n'a réellement fonctionné qu'une seule année.

Des jeunes ont monté un projet afin de faire financer une partie de leur voyage par la ville en contrepartie de travaux d'intérêt général. Un clip a été réalisé par des jeunes Serrissiens dans l'optique de collecter des denrées pour l'épicerie solidaire.

Objectif 3-4 : Rendre la ville plus accessible aux personnes handicapées

Action 51 : Généraliser la mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics

Développer l'accessibilité est devenu au-delà d'une obligation légale, une priorité pour penser les villes d'aujourd'hui. La loi Handicap du 11 février 2005 fixe un certain nombre d'obligations aux établissements recevant du public (ERP) d'ici au premier janvier 2015. Il s'agit de finaliser les diagnostics, de programmer les travaux à réaliser, de renforcer la prise en compte du handicap dans les futurs projets d'aménagement et d'améliorer la signalétique. Au-delà des personnes à mobilité réduite, des solutions sont à trouver pour les autres formes de handicap : visuel, auditif, mental...



Action 52: Favoriser les sections handisports

La commune va recenser les activités handisports proposées par les associations et étudier les modalités d'un soutien éventuel au financement des licences handisports, à la création de nouvelles sections handisport et au fonctionnement des sections existantes, à l'achat de matériel spécifique et à la formation des animateurs.



Action 53 : Développer l'emploi des personnes handicapées

Tous les employeurs de plus de 20 salariés sont tenus d'employer au moins 6% de personnes handicapées dans leurs effectifs. Aujourd'hui, la ville de Serris compte 3% de personnes handicapées dans ses effectifs (moyenne nationale des collectivités territoriales).

Elle va renforcer ses moyens d'action pour favoriser l'emploi direct de personnes handicapées au sein du personnel municipal ou l'emploi indirect par le biais d'achats auprès d'ateliers protégés.

Au-delà de sa responsabilité propre en tant qu'employeur, la ville va soutenir l'action de ses différents partenaires (SAN du Val d'Europe, Club des Entrepreneurs du Val d'Europe...) pour mobiliser les entreprises locales à l'emploi de travailleurs handicapés.

Les actions déjà engagées au titre de l'objectif 3-4 :

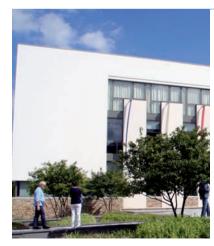
L'accessibilité du patrimoine communal est prise en compte par la ville de Serris : la plupart des équipements culturels et sportifs sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. Des diagnostics d'accessibilité ont été réalisés sur trois équipements (l'Hôtel de Ville, la Ferme des Communes et Terre d'Éveil) et ont révélé une bonne intégration des normes d'accessibilité en vigueur.

Depuis septembre 2009, le SAN du Val d'Europe a mis en place une commission intercommunale d'accessibilité qui a pour mission de réaliser un diagnostic d'accessibilité et de définir un plan d'actions.

La Charte du Sport élaborée par le SAN propose, entre autres, la promotion de la création d'une section handisport au sein des associations sportives communautaires.

La Médiathèque du Val d'Europe intègre quant à elle un certain nombre de dispositifs d'aide aux personnes handicapées.

Depuis 2009, le Salon Handicap et Emploi est organisé sur le territoire du Val d'Europe.





Objectif 3-5 : Intégrer les personnes âgées dans la ville

Action 54 : Mettre en place un Conseil des Sages

La ville souhaite impliquer davantage les personnes âgées à la vie municipale à travers la création d'un Conseil des Sages. Il s'agit dans un premier temps d'identifier les acteurs du territoire en lien avec les personnes âgées puis de définir les modalités de mise en place et de fonctionnement du conseil.

Action 55 : Développer les services dédiés aux personnes âgées

Avec le vieillissement de la population, de nouveaux besoins apparaissent. Pour éviter l'isolement des personnes âgées, la ville a donc décidé de recenser leurs attentes, d'évaluer les services qui leur sont rendus par la ville et par les autres acteurs locaux, et d'identifier les besoins nouveaux ou pour lesquels la réponse existante doit être améliorée.



Action 56 : Développer les relations intergénérationnelles

Pour favoriser le lien entre les générations et la transmission des savoirs et des cultures, il est nécessaire de créer des lieux de rencontres et d'échange entre les jeunes et les moins jeunes.

La ville va recenser les actions à dimension intergénérationnelle existantes, et sensibiliser les relais potentiels pour la promotion et le développement de ce type de rencontres.

Elle souhaite identifier de nouvelles actions intergénérationnelles à mettre en place :

- activités ludiques (jardinage, promenades, fêtes communes...),
- activités ciblant plus particulièrement les enfants (temps de restauration communs, journées de rencontres ludiques...),
- services ou échanges réciproques entre les jeunes et les personnes âgées (portage de courses, lecture, hébergement, garde d'enfants, partage de savoirs, contes, parrainage...)





Les actions déjà engagées au titre de l'objectif 3-5 : -----

Serris a mis en place des services dédiés aux personnes âgées avec des tarifs adaptés à leurs revenus :

- la distribution de repas à domicile (En 2009, 13 personnes en ont bénéficié),
- un système de téléassistance,
- la mise à disposition d'un minibus le jeudi pour desservir le Club de la Bonne Humeur,
- la proposition d'un voyage annuel aux aînés.

Objectif 3-6: Promouvoir le patrimoine, la culture et le sport

Action 57: Poursuivre la mobilisation autour de la Charte de l'Éthique Sportive

La ville a adopté une Charte de l'Éthique Sportive, signée le 12 décembre 2009 avec les présidents d'association. Elle veillera à son appropriation par les associations et encouragera les rencontres inter-sports pour la valoriser.





Action 58 : Développer les lieux de pratiques culturelles

À travers les différentes actions qu'elle mène, la ville souhaite promouvoir la diversité culturelle et la création artistique. Elle travaille sur la réhabilitation de deux bâtiments de la Ferme des Communes pour l'accueil d'associations culturelles.

Action 59 : Développer l'accès pour tous au sport et à la culture

La ville souhaite pérenniser les offres couplées entre sport et culture, et réfléchir à la création d'événements favorisant la pratique culturelle et sportive du plus grand nombre, des activités culturelles pluridisciplinaires (musique, danse, théâtre, cirque, contes...), les balades urbaines et la photo. Elle s'intéresse également à la médiation sportive et culturelle, c'est-à-dire utiliser la pratique sportive ou culturelle pour sensibiliser les jeunes au développement durable, au respect et à la citoyenneté.

Action 60 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique de la commune

Située sur un ancien site mérovingien, la ville a une histoire à raconter.

Sur son territoire, Serris compte encore plusieurs fermes témoignant d'un passé agricole. Pour poursuivre ses actions, la ville va mettre en place des panneaux d'information sur les sites historiques, valoriser ce patrimoine par le biais de manifestations et intégrer la préservation du patrimoine dans le cadre des futurs proiets d'aménagement.



Les actions déjà engagées au titre de l'objectif 3-6 :

À Serris, l'offre culturelle et sportive est relativement riche et la commune dispose de plusieurs équipements.

Le SAN a réalisé une étude de l'offre et de la demande culturelle. Depuis 3 ans, il organise une fête de la culture et des loisirs créatifs.

Dans l'objectif d'un accès à la culture pour tous, une grille tarifaire attractive a été mise en place, ainsi qu'une carte de réduction permettant de bénéficier de tarifs réduits dans les trois salles de spectacle du Val d'Europe.

Depuis 10 ans, la ville a mis en place le concept "Planète sport" pour favoriser la pratique du sport chez les enfants (de 5 à 14 ans pendant les vacances scolaires). Ce projet a été élargi aux adultes. Depuis février 2009, elle propose aux 8-11 ans des stages Sport-Culture durant les petites vacances scolaires. La ville propose un intervenant théâtre dans les écoles primaires à tour de rôle et au collège, ainsi qu'un intervenant modelage-sculpture dans les écoles maternelles à tour de rôle.

La commune a engagé une politique de valorisation des anciennes fermes briardes : équipement socioculturel pour la Ferme des Communes, projet de ferme pédagogique pour la Ferme des Célestins.

Objectif 3-7 : Renforcer la solidarité locale et internationale

-

Action 61 : Soutenir l'épicerie solidaire

La ville a décidé d'apporter son soutien à la création d'une épicerie solidaire. Ce lieu d'écoute, d'échange et de proximité propose une gamme de produits alimentaires à bas prix, ce qui remplace les bons alimentaires délivrés par le CCAS* (Centre communal d'action sociale). Cette action permet de faciliter l'insertion des personnes en difficulté. Pour amplifier cette action et créer du lien social, les activités proposées vont être renforcées et encore diversifiées (ateliers de cuisine, économie familiale, conseil en nutrition, autres activités collectives favorisant la rencontre et l'insertion sociale).





Action 62 : Développer les échanges avec d'autres villes

Le développement durable, c'est aussi s'ouvrir aux autres, échanger avec des territoires différents et travailler sur des problématiques communes. Les échanges participent à la diversité culturelle et permettent de transmettre les savoirs. La ville va définir le type d'échanges qu'elle souhaite engager avec d'autres villes, choisir probablement une collectivité ayant des similitudes avec elle et définir les actions opérationnelles à mettre en place ou à soutenir.

1

Action 63 : Développer l'insertion professionnelle sur le territoire

La ville de Serris continue de se mobiliser en faveur du retour à l'emploi des publics qui en sont éloignés en réfléchissant avec le SAN du Val d'Europe au développement de partenariat avec les structures existantes dans le département. Avec ses partenaires, elle réfléchira à l'implantation d'une structure d'insertion et/ou d'une recyclerie-ressourcerie* sur le territoire du Val d'Europe.



...

Les actions déjà engagées au titre de l'objectif 3-7 :

Une épicerie solidaire a ouvert en 2010 sur Serris, gérée par l'association l'Oasis du Val d'Europe. La réalisation de ce projet est le fruit d'un partenariat établi entre les communes de Serris et Magny le Hongre, le SAN du Val d'Europe, la Caisse d'Allocations Familiales, le Centre Social Intercommunal, les Centres Communaux d'Action Sociale, Auchan, et la Banque Alimentaire.

À l'échelle du Val d'Europe, c'est le SAN qui est compétent pour mener une politique active de l'emploi. Depuis 2007, il gère également le Centre Social Intercommunal (CSI), implanté sur Serris. Les missions du CSI sont principalement l'orientation, l'écoute et la réponse aux besoins sociaux de la population du Val d'Europe. Il travaille avec de nombreux partenaires et accueille différentes permanences des acteurs sociaux dans ses locaux.

Un réseau Cap Parrainage a été crée sur le Val d'Europe par l'association Initiatives 77 et le Conseil Général de Seine et Marne. Il regroupe 40 parrains représentant 16 entreprises, qui accompagnent des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active dans leur parcours de recherche d'emploi.

Axe 4 – Être responsable, une préservation par tous du territoire

Le développement urbain a des conséquences sur les ressources écologiques et énergétiques. Chaque collectivité porte une part de responsabilité et peut agir pour réduire ses impacts. Serris s'engage et ambitionne d'innover pour inscrire son modèle de développement dans une logique de faible empreinte écologique.

Objectif 4-1: Développer des pratiques écoresponsables des services municipaux

Source d'écoresponsabilité, les pratiques internes de la municipalité sont un vecteur d'exemplarité pour l'ensemble des Serrissiens. Il s'agit de mettre en place une gestion raisonnée au regard des dimensions sociales et environnementales, dans l'ensemble des champs de responsabilité directe de la ville.

Objectif 4-2 : Renforcer la performance énergétique des équipements publics

Les équipements publics représentent un poste important de consommation d'énergie (électricité, gaz, fioul...). De nombreuses actions seront engagées pour réduire l'intensité énergétique de ces équipements et développer l'utilisation des énergies locales renouvelables.

Objectif 4-3 : Inciter à la performance environnementale des logements

En France, le logement représente environ 25% des émissions de gaz à effet de serre. Serris bénéficie d'un parc de bâtiments globalement récent, avec un bon niveau de performance énergétique. Toutefois, son amélioration est encore possible. La commune incitera à la qualité environnementale des logements actuels et futurs, afin de lutter contre la précarité énergétique.

Objectif 4-4 : Maîtriser les consommations d'eau potable et valoriser les eaux pluviales

"L'eau, c'est la vie" : rien ne serait possible sans la disponibilité d'une eau potable de qualité. Les

collectivités ont une grande responsabilité dans la préservation de cette ressource. Des actions s'imposent pour maîtriser les consommations d'eau et valoriser les eaux pluviales.

Objectif 4-5 : Mobiliser tous les acteurs du territoire pour développer une écogestion des déchets

"Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas" : en conséquence, en plus d'accroître la valorisation des déchets serrissiens par le biais du recyclage et du compostage, il est nécessaire de réfléchir aux moyens de réduire leur production "à la source".

Objectif 4-6 : Développer la démocratie locale par des moyens innovants

Le développement durable constitue une manière nouvelle de concevoir les projets territoriaux en y intégrant les dimensions économique, sociale et environnementale, mais c'est également un moyen d'introduire une logique participative. Pour développer cet enjeu, une piste de réflexion est l'association des acteurs du territoire aux projets de la ville. Par ailleurs, l'engagement bénévole dans les associations locales mérite d'être valorisé.

Objectif 4-7 : Suivre et évaluer l'Agenda 21

Un Agenda 21 permet de reconsidérer les politiques et actions locales avec une nouvelle grille de lecture. Les enjeux du développement durable sont intégrés au sein même des services municipaux, des moyens de suivi sont mis en place et l'avancement de la démarche est rendu public.

Objectif 4-1 : Développer des pratiques écoresponsables des services municipaux

Action 64 : Développer la communication et les manifestations écoresponsables

La municipalité dispose de nombreux canaux de communication en direction des Serrissiens (magazine, site Internet, lettre d'information, communication événementielle...), d'ores et déjà mis à contribution pour promouvoir le développement durable et les "éco-gestes". De plus, les manifestations sont organisées dans une logique de respect de la planète qui reste à renforcer. Cette action de sensibilisation sera accentuée à l'avenir, et une charte des manifestations écoresponsables* verra le jour.



Action 65 : Formaliser une démarche d'achats écoresponsables

Les achats effectués par les collectivités constituent un levier important de prise en compte du développement durable. À Serris, des actions déjà engagées seront poursuivies et renforcées dans le cadre des Marchés Publics, ce qui permettra de formaliser une démarche globale d'achats "écoresponsables".

Action 66 : Réduire la consommation de papier et développer la dématérialisation

Le fonctionnement des différents services municipaux génère une consommation importante de papier. Différentes actions ont été mises en place pour réduire cette consommation (impressions recto-verso, réutilisation des brouillons...). Il s'agit de poursuivre cette démarche en développant la dématérialisation des procédures et l'e-administration.

Action 67 : Mettre en place une gestion raisonnée des bâtiments publics

À Serris, la majorité des bâtiments communaux est récente et présente de bonnes caractéristiques de performance environnementale. Néanmoins, leur consommation d'eau et d'énergie sera réduite par la mise en place d'équipements spécifiques et l'incitation à des comportements écoresponsables.



Action 68 : Réintroduire le cheval dans l'action de la ville

Afin de renforcer sa démarche de développement durable au service de ses habitants et assurer la qualité de leur cadre de vie, la municipalité de Serris souhaite acquérir un cheval. Rappelant l'identité rurale du territoire, **le cheval contribuera progressivement à différentes missions de la collectivité**: entretenir les espaces verts et la voirie, collecter les déchets et sensibiliser les habitants à la protection de l'environnement, grâce à la mise en place d'une action pédagogique.

Les actions déjà engagées au titre de l'objectif 4-1 :

Les imprimeurs de la ville sont certifiés Imprim'Vert et utilisent du papier PEFC* ou du papier recyclé pour certaines publications. Pour ses manifestations autour du développement durable, la ville propose de l'eau du robinet et des produits issus de l'agriculture biologique. Serris a intégré un critère de performance environnementale à la plupart de ses marchés publics.

Depuis 2009, la ville a mis en place dans les services municipaux un groupe "d'ambassadeurs du développement durable"*qui travaillent notamment sur une Charte écocitoyenne interne.

Depuis fin 2009, le SAN du Val d'Europe, qui finance la construction des bâtiments publics, intègre des critères de haute performance environnementale.

Objectif 4-2: Renforcer la performance énergétique des équipements publics



Action 69 : Favoriser la mise en place d'un réseau de chaleur urbain



Serris accueillera l'un des plus grands centres de données informatiques d'Europe (data center), au sein du parc international d'entreprises du Val d'Europe. Le fonctionnement des équipements informatiques génère de grandes quantités de chaleur, habituellement non valorisées et donc fatales. Il est prévu de la récupérer pour le chauffage des bâtiments du parc d'entreprises et de la piscine intercommunale : projet en partenariat avec Dalkia et en concertation avec le SAN du Val d'Europe. L'opportunité d'une extension de ce réseau pour chauffer la zone d'activités du Couternois et le futur écoquartier sera étudiée.



Action 70 : Garantir la performance énergétique des bâtiments publics actuels et futurs

Les bâtiments communaux, de construction récente, présentent de bonnes performances énergétiques. Depuis 2010, tous les nouveaux bâtiments publics sont "BBC" (Bâtiment Basse Consommation)*. La ville de Serris poursuivra ses actions pour encore améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments, à la fois actuels (travaux de rénovation, équipements permettant des économies d'énergie...) et futurs (introduction d'objectifs ambitieux d'éco-performance dans les cahiers des charges).



Action 71 : Améliorer la performance énergétique de l'éclairage public

L'éclairage public, nécessaire au fonctionnement de la ville et à la sécurité des habitants, est source de consommation électrique et de dépenses importantes. Géré pour une partie par le SAN du Val d'Europe et pour une autre par la ville, il s'agira de poursuivre et coordonner les actions en matière d'efficacité énergétique tout en maintenant un bon niveau de sécurité.



*

Action 72 :Soutenir la réalisation d'un diagnostic énergétique à la bonne échelle du territoire

Sur le territoire, la réalisation d'un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre sera envisagée à une échelle pertinente, par exemple en s'inscrivant dans une démarche conduite au niveau du SAN du Val d'Europe, faisant suite à la préfiguration de Plan Climat Territorial lancée par l'Epafrance. La finalité de cette démarche est d'identifier les axes de progrès permettant de diminuer les consommations énergétiques et de réduire l'empreinte "carbone" de la ville.







.

Les actions déjà engagées au titre de l'objectif 4-2 :

La ville a réalisé un diagnostic énergétique de ses quatre groupes scolaires et de son éclairage public. Elle utilise un éclairage basse consommation pour les illuminations festives. Le SAN du Val d'Europe mène une action pour résorber les consommations énergétiques liées à l'éclairage public, par une politique de variation de puissance (éclairage plus faible au milieu de la nuit que le soir). L'Epafrance a lancé une démarche de préfiguration de Plan Climat Territorial à l'échelle de Marne la Vallée.

Le nouveau lycée, le deuxième gymnase et la future piscine s'inscrivent dans une démarche de Haute Qualité Environnementale.

Objectif 4-3: Inciter à la performance environnementale des logements

Action 73 :Soutenir les actions des bailleurs sur la précarité énergétique

La précarité énergétique se définit comme la difficulté pour les ménages à assumer les dépenses liées à leur consommation d'énergie (en France, 13% des ménages consacrent plus de 10% de leur budget à payer leurs factures d'énergie). En partenariat avec les bailleurs et les travailleurs sociaux, des actions seront menées tant en terme de rénovation des logements que de sensibilisation des locataires aux économies d'énergie.

Action 74 :Sensibiliser à la rénovation thermique des logements anciens

Bien que le parc de logements soit majoritairement récent, des actions de rénovation thermique sont à engager de manière ciblée par le biais d'une sensibilisation des habitants, particulièrement en ce qui concerne les logements anciens situés dans le Bourg.



Action 75: Inciter à la construction de logements respectueux du développement durable



La dynamique urbaine et immobilière est très forte au Val d'Europe : plus de 300 logements étaient en construction à Serris en 2010 et les prévisions à l'horizon 2030 sur le territoire intercommunal sont de l'ordre de 500 logements neufs par an. Il s'agit d'une formidable opportunité pour généraliser la construction de bâtiments éco-performants en concertation avec les promoteurs-constructeurs et faire ainsi du parc immobilier de la ville une référence en matière de développement durable. Un logement respectueux du développement durable intègre un certain nombre de cibles comme son intégration avec son environnement immédiat, une éco-gestion des flux (énergie, eau, déchets...), un confort pour ses occupants...





🚩 Les actions déjà engagées au titre de l'objectif 4-3 : -----

À Serris, le parc de logements est très récent (30% des logements datant des années 1990 et 60% des années 2000) et présente de ce fait un bon niveau général de performance énergétique. La commune constate une augmentation récente des déclarations de travaux des particuliers pour l'installation de systèmes en énergie renouvelable.

Certains bailleurs sociaux présents sur le territoire communal se sont engagés dans une démarche environnementale sur leurs projets de construction neuve et de réhabilitation.

Objectif 4-4: Maîtriser les consommations d'eau potable et valoriser les eaux pluviales



Action 76 : Maîtriser la consommation d'eau dans les bâtiments publics

Les bâtiments communaux (écoles, centres sportifs...) sont des lieux à forte utilisation d'eau potable, au même titre que les entreprises et les habitations. La maîtrise des consommations s'inscrit donc dans une démarche globale de préservation des ressources locales en eau. Les actions à engager sont autant d'ordre technique (réducteurs de pression sur les robinets...) que comportemental (sensibilisation des usagers, agents municipaux et citoyens).



Action 77 :Collecter et réutiliser les eaux pluviales au niveau des bâtiments publics



La collecte des eaux pluviales répond à deux problématiques principales : réduire la consommation d'eau potable et limiter les risques d'engorgement des réseaux d'eaux usées, afin d'éviter les inondations en cas de fortes précipitations.

Afin de répondre à ces enjeux, il sera étudié les possibilités d'utilisation des eaux pluviales pour le nettoyage de la voirie et l'arrosage des espaces verts, actuellement consommateurs d'eau potable.

Les bâtiments publics constituent un terrain idéal pour l'expérimentation de systèmes de récupération des eaux de pluie et leur réutilisation, ce que la commune va entreprendre.





Les deux précédentes actions, qui concernent directement la ville et suivent une logique d'exemplarité, serviront de tremplin à une meilleure prise en compte des enjeux liés à l'eau par l'ensemble des Serrissiens. L'installation de systèmes de collecte des eaux pluviales par les habitants sera encouragée notamment par l'organisation d'achat groupé de bacs récupérateurs d'eau de pluie pour en baisser le coût individuel.

sur les logements





7

Les actions déjà engagées au titre de l'objectif 4-4 :

Mis en place par le SAN du Val d'Europe, les bassins d'eaux pluviales permettent la régulation de l'écoulement des eaux de pluie et participent de manière naturelle à leur dépollution. Ils ont également une fonction d'agrément et d'ouverture de l'espace urbain. En 2008, le SAN a installé 6 bornes de puisage d'eau (dont une sur la commune de Serris), pour les riverains, les entreprises et les services municipaux avec des tarifs incitatifs.

L'Epafrance a construit un plan d'action pour une gestion durable de l'eau, mis en œuvre entre 2007 et 2010. 14 cibles ont été définies concernant l'organisation, la gestion des eaux pluviales, la préservation des eaux souterraines, la gestion des eaux usées et l'alimentation en eau potable.

La commune de Serris a signé la Charte du Champigny proposée par l'association AQUI'Brie, montrant ainsi sa volonté de préserver la ressource en eau. Elle a également choisi de renforcer la surveillance des consommations d'eau de ses bâtiments avec un relevé mensuel des compteurs.

Objectif 4-5: Mobiliser tous les acteurs du territoire pour développer une écogestion des déchets

1

Action 79 : Généraliser le tri sélectif à l'ensemble des bâtiments communaux

Le tri sélectif des déchets a été mis en place dans les bureaux de l'Hôtel de Ville. Il sera étendu à l'ensemble des bâtiments publics (écoles, gymnases, complexes sportifs, salles communales...). Cette action nécessitera dans un premier temps un travail sur les équipements de collecte et les filières de traitement, et dans un second temps une démarche de sensibilisation des agents municipaux, des usagers et du personnel de nettoyage.



-

Action 80 : Encourager le compostage individuel et expérimenter le compostage collectif

Le compostage des déchets fermentescibles par les Serrissiens est une action promue par le SMITOM* (Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères) du Nord Seine-et-Marne, qui propose l'achat de composteurs individuels. La ville de Serris souhaite s'impliquer aux côtés du SMITOM afin d'encourager cette pratique.

Pour ne pas limiter cette démarche aux foyers possédant un jardin particulier, la ville propose d'étendre le compostage aux espaces et habitats collectifs. Des expérimentations seront lancées dans les établissements scolaires et périscolaires, les centres de loisirs ou les logements collectifs disposant d'espaces verts. Une attention particulière sera portée sur ce sujet dans le projet d'écoquartier. Cette action permettra de réduire les volumes de déchets à collecter et à traiter, tout en créant du lien social.

3

Action 81 : Améliorer la sensibilisation du grand public sur le tri sélectif et la déchetterie

De nombreux équipements ont été mis en place pour permettre le tri sélectif des déchets par les Serrissiens (points d'apport volontaires, conteneurs enterrés, accès à la déchetterie de Bailly-Romainvilliers...). Néanmoins, la séparation effective des différents types de déchets demeure un enjeu et fera l'objet d'une sensibilisation accrue des habitants. Les actions pédagogiques seront poursuivies et l'accès à la déchetterie devra être amélioré.





*

Les actions déjà engagées au titre de l'objectif 4-5 :

Le SMITOM propose l'achat de composteurs individuels à un prix attractif et a entrepris une démarche de sensibilisation des habitants. Il mène des animations auprès des écoles et des centres de loisirs. Par ailleurs, plusieurs structures périscolaires ont déjà mis en place un composteur collectif dans leur jardin.

De plus, le SAN du Val d'Europe propose les services d'un ambassadeur du tri.

Concernant le tri sélectif, des points d'apports volontaires sont répartis sur le territoire et des collecteurs enterrés ont été mis en place au niveau du centre urbain afin de réduire les nuisances sonores et olfactives.

Les habitants de Serris peuvent amener leurs autres déchets à la déchetterie située à Bailly-Romainvilliers.

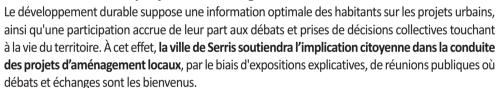
Objectif 4-6: Développer la démocratie locale par des moyens innovants

Action 82 : Créer une Maison du développement durable

La ville de Serris souhaite ouvrir une Maison du développement durable. Ce lieu aura pour vocation de mettre à disposition des habitants des informations et conseils sur le développement durable, notamment par le biais d'une bibliothèque et d'expositions. Il permettra également de favoriser le débat et les échanges sur les projets locaux de développement durable grâce à la proposition de moments conviviaux, en suite directe avec la Saison Écologique déjà mise en place. L'un des enjeux consiste à faire de ce lieu un espace de pédagogie et de réflexion autour des projets d'aménagement, en particulier celui de l'écoquartier.

Dans un premier temps, cette Maison du développement durable sera un espace communal, qui pourrait par la suite s'ouvrir à l'intercommunalité et aux communes environnantes, selon leur volonté de s'associer au projet.

Action 83 : Favoriser l'implication des habitants aux projets d'aménagements locaux



Action 84 : Développer les relations inter-associatives et renforcer le rôle de la Maison des associations

Certaines associations s'associent avec la ville pour organiser conjointement des manifestations, tandis que d'autres participent activement aux animations locales. Un des objectifs de la commune est de favoriser la coopération entre les associations et construire un partenariat renouvelé entre la ville et les associations. Ce partenariat pourra s'appuyer sur le renforcement du rôle de la Maison des associations, et sur l'élaboration d'une charte de la vie associative.

4

Action 85 : Favoriser le bénévolat

Les bénévoles sont le moteur de la vie associative. Les associations serrissiennes connaissent la même difficulté qu'ailleurs pour les mobiliser. Mais le développement du bénévolat représente un enjeu particulier à Serris compte tenu de la jeunesse de la ville, en termes d'identité, de lien social, d'éducation des jeunes à la citoyenneté.

Afin de valoriser le bénévolat, la commune va recenser l'engagement bénévole sur son territoire et réfléchir à la mise en place d'une bourse au bénévolat pour sensibiliser les habitants. Un des aboutissements pourrait être la création de systèmes d'échange locaux de services entre individus, notamment sur le futur écoquartier.





1

Les actions déjà engagées au titre de l'objectif 4-6 :

La ville a nommé des référents de quartiers sur 4 zones correspondant aux périmètres scolaires des 4 groupes scolaires dont l'objectif est de faciliter un dialogue de proximité avec les habitants. Sont aussi organisées des réunions de concertation et enquêtes publiques dans le cadre des projets de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). L'élaboration de l'Agenda 21 a fait l'objet de plusieurs réunions de concertation.

Depuis 2 ans, la ville a mis en place une Saison Écologique, en proposant un événement par mois autour du développement durable, et s'inscrit tous les ans dans la Semaine Nationale du Développement Durable.

Depuis 2007, les associations disposent de la Maison Équinoxe en autogestion pour favoriser et faciliter leurs activités. D'autres salles municipales sont régulièrement mises à la disposition des associations.

Objectif 4-7 : Suivre et évaluer l'Agenda 21

Action 86 :Impliquer les agents dans la démarche Agenda 21

La mise en place d'une démarche Agenda 21 nécessite une forte mobilisation du personnel municipal. Il s'agit à la fois de développer les pratiques écoresponsables dans les différents services de la ville, mais également de faire vivre le réseau "d'ambassadeurs du développement durable"*. Leur rôle consiste à porter, auprès de leurs collègues, l'engagement communal de s'inscrire dans une démarche de développement durable, notamment en animant et en suivant la mise en œuvre du programme d'actions.

Action 87 : Faire évoluer les services pour prendre en compte le développement durable

Ville en plein développement, Serris s'appuie sur des services municipaux en adaptation permanente afin d'intégrer les nouveaux enjeux d'aménagement et de gestion du territoire. Avec le déploiement de sa démarche Agenda 21, la ville renforcera la prise en compte du développement durable dans ses programmes de recrutement, de formation et de mobilisation interne des agents.

Action 88 : Mettre en place un dispositif de suivi

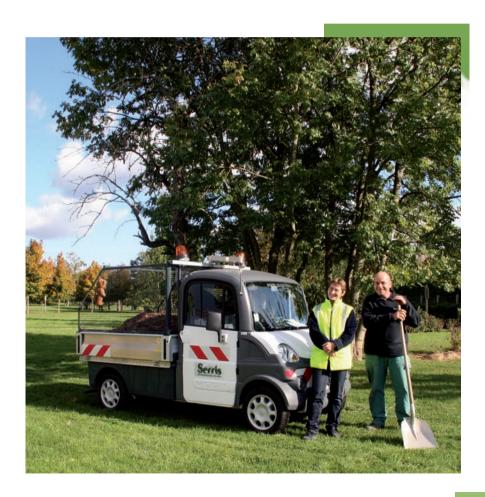
Chaque action de l'Agenda 21 est accompagnée d'un échéancier, d'indicateurs de suivi permettant de s'assurer de sa mise en œuvre, et d'indicateurs d'impact permettant de mesurer ses résultats au regard du développement durable.

L'Agenda 21 de Serris est un Agenda 21 de territoire : il rassemble à la fois des actions portées par les services municipaux mais également d'autres actions impliquant des partenaires (SAN du Val d'Europe, Epafrance...) sur leur domaine de compétence (aménagement, logement, eau, déchets, développement économique...).

Pour chacune des actions ont été désignés un élu référent, un référent au sein des services municipaux et le cas échéant des partenaires. La mise en place d'un Comité de suivi rassemblant tous les acteurs impliqués permettra d'assurer le pilotage de la mise en œuvre de l'Agenda21.

Action 89 : Rendre compte régulièrement des actions mises en œuvre

De nombreuses personnes ont été impliquées dans l'élaboration de l'Agenda 21, au sein des services municipaux, des partenaires de la ville ou de la population serrissienne. La ville rendra compte régulièrement de l'avancement des actions de l'Agenda 21 et des perspectives d'amélioration.



Glossaire de l'Agenda 21

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP)

Partenariat entre un groupe de consommateurs et des producteurs, basé sur un système de distribution de "paniers" composés des produits de la ferme. C'est un contrat solidaire, basé sur un engagement financier des consommateurs, qui payent à l'avance une part de la production sur une période définie par le type de production et le lieu géographique.

Ambassadeurs du développement durable

Agents communaux dont le rôle consiste à porter, auprès de leurs collègues, l'engagement communal de s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU)

Outil d'aide à la décision qui favorise et facilite la prise en compte des aspects environnementaux dans les projets d'aménagement et/ou les documents d'urbanisme.

Bâtiment Basse Consommation (BBC)

Bâtiment dont la consommation en énergie primaire pour le chauffage, le refroidissement, la ventilation, la production d'eau chaude sanitaire, l'éclairage... est inférieur de 50 % à la consommation réglementaire.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Établissement public communal intervenant principalement dans trois domaines : l'aide sociale légale, l'aide sociale facultative et l'action sociale, et l'animation des activités sociales.

Contrat Éducatif Local (CEL)

Contractualisation passée entre la commune et ses partenaires tels que l'État, la Caisse d'Allocations Familiales et des associations pour la mise en place et le financement de dispositifs éducatifs.

Coulée verte

Espace vert de promenade.

Covoiturage

Pratique qui permet à plusieurs personnes de partager un véhicule pour effectuer le même trajet. Il peut être adopté par tous : habitants, salariés, agents de la ville..., notamment pour les déplacements domicile-travail.

Centre Social Intercommunal (CSI)

Centre de renseignement, d'accompagnement et d'animation (organisation de diverses activités) autour de l'action sociale.

Écoquartier

Projet d'aménagement urbain visant à intégrer des objectifs de développement durable et à réduire son empreinte écologique. De ce fait, il insiste sur la prise en compte de l'ensemble des enjeux environnementaux en leur attribuant des niveaux d'exigence ambitieux.

Établissement Public d'Aménagement (EPA)

Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) créé par décret pour succéder à la "mission d'études et d'aménagement de la Vallée de la Marne". Pour le secteur IV de Marne-la-Vallée, il s'agit de l'Epafrance créé dans le cadre du projet d'implantation de la société Euro Disney.

Gestion différenciée

Gestion des espaces verts qui consiste à appliquer des modes d'entretien différents en fonction des espaces et à privilégier des modes de traitement respectueux de l'environnement.

Intermodalité

Utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement.

Jardins familiaux

Lotissements de parcelles, mis à disposition de jardiniers afin qu'ils en jouissent pour leurs loisirs et les cultivent pour les besoins de leur famille.

Jardins partagés

Jardins de proximité, créés à l'initiative d'habitants et cultivés en commun.

Glossaire de l'Agenda 21

Manifestation écoresponsable

Manifestation pour laquelle les organisateurs s'engagent à réduire les impacts sur l'environnement et à œuvrer en faveur de la citoyenneté locale, par le biais de différentes actions : diminuer la production des déchets et trier, limiter la consommation d'énergie (transports, éclairage), maîtriser la consommation d'eau, favoriser une alimentation biologique, locale et de saison, préserver la biodiversité et les espaces verts, faciliter l'accès à tous, encourager les rencontres intergénérationnelles...

PEFC

Certification PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) garantissant que le bois utilisé provient de forêts gérées durablement.

Plan Local de l'Habitat (PLH)

Document d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique du logement à l'échelle d'un territoire.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Document de planification urbaine au niveau communal ou intercommunal.

Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF)

Périmètre délimité et voté par l'Agence des Espaces Verts puis par le Conseil Régional d'Ile-de-France en vue d'y maintenir une activité agricole.

Recyclerie-ressourcerie

Structure d'insertion autour de la réparation, de la réutilisation et de la valorisation des objets périmés.

Syndicat Intercommunal de Transports des Secteurs 3 et 4 de Marnela-Vallée et communes environnantes (SIT)

Syndicat mixte à vocation unique, avec une double compétence : la gestion du réseau intercommunal de transport (PEP's), la réalisation de l'ensemble des études et démarches liées à la déclinaison locale du Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France.

Syndicat des Transport d'Ile-de-France (STIF)

Autorité organisatrice des transports en Ile-de-France, rattachée au Conseil Régional d'Ile de France.

Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN)

Établissement Public de Coopération Intercommunale. Le SAN du Val d'Europe a été créé en 1987, lors de la mise en œuvre du projet Euro Disneyland. C'est l'instance politique et administrative du territoire intercommunal. Il joue un rôle essentiel dans le développement du secteur aux côtés d'Epafrance, aménageur, et d'Euro Disney, développeur, dans le cadre d'un partenariat public-privé unique en France.

Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères (SMITOM)

Syndicat intercommunal en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Pour le secteur, il s'agit du SMITOM du Nord Seine-et-Marne (185 communes).

Trame verte et bleue intercommunale

Réseau structurant d'espaces verts et de cours d'eau.

Transport en Commun en Site Propre (TCSP)

Transport qui emprunte une voie ou un espace réservé. Un transport en commun n'est pas nécessairement en site propre sur toute la longueur de la ligne, mais peut l'être seulement sur les portions les plus encombrées.

Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)

Zone géographique administrée par une personne publique ayant pour but d'y réaliser des constructions ou des équipements collectifs.

AGENDA 21 DE LA VILLE DE SERRIS

TEXTES: BMJ RATINGS - VILLE DE SERRIS

Illustrations : Crédits Ville de Serris.

CONCEPTION - MAQUETTE: VILLE DE SERRIS - SERVICE COMMUNICATION

IMPRESSION: DESBOUIS GRÉSIL IMPRIMEUR - 91 230 MONTGERON - 01 69 83 44 66



IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

JUIN 2011

HÔTEL DE VILLE DE SERRIS

2 place Antoine Mauny- 77 700 Serris Tél. : 01 60 43 52 00 - Fax : 01 60 43 08 13

www.mairie-serris.net - Courriel : contact@mairie-serris.net







